

SEANCE DU 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du temps partagé à Sompt sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié, et Monsieur DUBOIS Mickaël, maire délégué de la commune déléguée de Sompt.

Date de convocation | Le 27/06/2024

Présents | Mmes Jessica GUILLE, Estelle AUGEREAU, Clothilde TANNEAU, Isabelle POUPINOT
Mrs Mickaël DUBOIS, Thierry YOU, Franck PELLETIER, Geoffroy LUCQUIAUD, Nicolas LARGEAUD

Absents excusés | Mmes Aline KUMANSKI, Delphine MERLIERE, Claudine MAILLOU (pouvoir à GUILLE Jessica)
Mrs Dimitri MAROT, Alexandre BROUSSARD, Pierre FICHET, Raphaël GOURICHON

Secrétaire de séance | Mme Estelle AUGEREAU

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Mme POUPINOT Isabelle quitte la réunion du conseil à 20h22.

► **2024-39 Actualisation tarifs salle des fêtes de Chail :**

- **Location pour les habitants de Fontivillié :**

Le week-end :

- 120 € location de la salle

1 journée en soirée semaine :

- 50 € location de la salle

- **Location pour les habitants hors commune :**

Le week-end :

- 170 € location de la salle

1 journée en soirée semaine :

- 75 € location de la salle
- **Coût électricité à rajouter au prix de la location :**

0.15 € / kwh

▪ **Coût de la vaisselle (habitants Fontivillié et habitants hors communes) :**

20 €

La gratuité est retenue pour les associations communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les tarifs proposés ci-dessus.

► **2024-40 Actualisation tarifs salle du Temps partagé :**

• **Location pour les habitants de Fontivillié :**

Le week-end :

- 50 € location de la salle

1 journée en soirée semaine :

- 35 € location de la salle

• **Location pour les habitants hors commune :**

Le week-end :

- 100 € location de la salle

1 journée en soirée semaine :

- 50 € location de la salle
- **Coût électricité à rajouter au prix de la location :**
0.15 € / kwh

▪ **Coût de la vaisselle (habitants Fontivillié et habitants hors communes) :**

10 €

La gratuité est retenue pour les associations communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les tarifs proposés ci-dessus.

► **2024-41 Actualisation tarifs Abri somptueux :**

• **Location pour les habitants de Fontivillié :**

Le week-end :

- 80 € location salle

1 journée en soirée semaine :

- 60 € location salle

• **Location pour les habitants hors commune :**

Le week-end :

- 120 € location salle

1 journée en soirée semaine :

- 100 € location salle

• **Coût électricité à rajouter au prix de la location :**

0.15 € / kwh

• **Coût de la vaisselle (habitants Fontivillié et habitants hors commune) :**

15 €

La gratuité est retenue pour les associations communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les tarifs proposés ci-dessus.

► 2024-42 Tarifs repas du 14 juillet 2024 :

Le Conseil municipal fixe les tarifs des repas du 14 juillet comme suit :

- repas pour les habitants de Fontivillié : 12,00 €

- repas de midi pour les hors commune : 24,00 €

- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

► Informations diverses :

→ **Subvention DETR Agrandissement Cimetière :**

La commune avait déposé une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'extension du cimetière de Chail.

Or la campagne DETR 2024 ayant suscité un vif intérêt, 162 demandes ont été déposées pour le département, représentant plus du double de l'enveloppe annuelle.

Cet engouement a nécessité d'opérer des choix et priorisations.

Les dossiers inéligibles et/ou incomplets ont été écartés de la programmation au profit des dossiers finalisés.

Le dossier de la commune étant incomplet (tous les devis n'ayant pas été reçus) à la date de sélection des projets, ce dernier n'a donc pas été retenu.

La commune a cependant la possibilité de renouveler cette demande pour l'année 2025.

→ **Agrandissement cimetière :**

Les travaux de terrassement ont débuté.

Proposition du conseil de faire établir à l'entreprise Decaudin, un devis pour l'aménagement paysager et pour la pose du grillage.

Prévoir une communication à l'entrée des cimetières concernant le nettoyage du contour des tombes par les concessionnaires afin d'éviter que les agents communaux ne cassent des pots avec la débroussailluse.

→ **Facture assainissement école de Chail :**

Les pompes de relevage de la fosse septique de l'école de Chail et de la mairie ne fonctionnant plus, l'Entreprise Fournié et Cie nous a établi un devis pour le changement des 2 pompes et la remise en état du poste de relèvement.

Ce devis est de l'ordre de 3455.98€ TTC.

La Communauté de Communes Mellois en Poitou, via la convention école accepte de prendre en charge 68.20% de la facture soit un montant de 2356.98€ TTC.

→ Plan communal de sauvegarde (PCS) :

Mr le Maire a reçu un ancien officier de sapeur-pompier volontaire sensibilisé à la gestion de crise, et disposant d'une expérience de plus de 20 ans dans la sécurité civile.

Cette personne nous propose son expertise et son assistance quant à l'élaboration et la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde.

Pour cela, nous avons reçu de sa part 2 possibilités d'accompagnement.

1^{ère} option : Offre acculturation au Plan Communal de Sauvegarde (Cadre réglementaire, Comprendre les aléas, les enjeux, l'alerte, ce que doit contenir le PCS.

2^{ème} option : Offre accompagnement à l'élaboration du PCS (acculturation, analyse des risques, organisation de la réponse communale, forces et moyens notables de la commune).

Le conseil municipal valide la 1^{ère} option pour un montant de 588€ TTC.

→ Commission voirie :

Afin de pouvoir passer au contrôle technique, des réparations doivent être effectuées sur le Cabstar Nissan.

Un devis a été établi pour un montant de 1982.10€ TTC.

Le conseil municipal valide cette dépense.

PATA (Point à Temps Automatique) : 25 tonnes de prévues.

→ Commission budget et finances :

Prévoir une réunion en visio à la rentrée avec l'Agence 47 et la commission budget et finances.

→ Commission des fêtes :

14 juillet : 68 personnes inscrites.

→ Commission bâtiments-locatifs :

Un devis a été reçu de la part de l'entreprise Froid-Clim79 pour le démontage des 4 climatiseurs à la Barbette et la pose à l'ancienne école de Sompt.

Le devis d'un montant de 7032€ TTC a été validé par le conseil municipal.

Séance levée à 22h37.

Délibérations prises lors de cette séance :

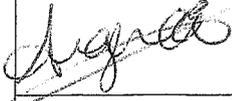
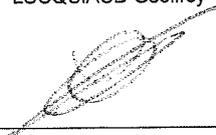
2024-39 Actualisation tarifs salle des fêtes de Chail

2024-40 Actualisation tarifs salle du Temps partagé

2024-41 Actualisation tarifs Abri somptueux

2024-42 Tarifs repas du 14 juillet 2024

Signatures des membres ayant participé à cette séance :

AUGEREAU Estelle 	BROUSSARD Alexandre ABSENT EXCUSÉ	DUBOIS Mickaël 	FICHET Pierre ABSENT EXCUSÉ	GOURICHON Raphaël
GUILLE Jessica 	KUMANSKI Aline ABSENTE EXCUSÉE	LARGEAUD Nicolas 	LUCQUIAUD Geoffroy 	MAILLOU Claudine
MAROT Dimitri ABSENT EXCUSÉ	MERLIERE Delphine ABSENTE EXCUSÉE	PELLETIER Franck 	POUPINOT Isabelle ABSENTE EXCUSÉE	TANNEAU Clothilde 
YOU Thierry				